



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 66342

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la carte scolaire appliquée dans l'académie de Lille lors de la présente rentrée scolaire. A sa lecture, il semblerait que des suppressions des postes d'instituteurs et de professeurs soient prévues : cent vingt cinq dans les écoles, deux cent trente cinq dans les collèges et trente dans les lycées professionnels. En conséquence, il souhaiterait savoir si des mesures palliatives seront prises face à de telles perspectives compte tenu de la spécificité sociale et scolaire difficile que connaît la région Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Les décisions prises sur le plan national en ce qui concerne la répartition des moyens d'enseignement et d'encadrement pédagogique reposent sur une méthode renouvelée qui fait l'objet d'une harmonisation entre le premier degré et le second degré. L'équité de répartition est assurée en pondérant la démographie scolaire par des critères sociaux, territoriaux et structurels, mesurés par des indicateurs, objectifs et reconnus, établis à partir de données de l'INSEE. Les dotations ainsi définies et notifiées globalement aux recteurs d'académie permettent la mise en oeuvre de la politique nationale dans chaque académie. L'académie de Lille bénéficie pour le second degré, malgré l'importante baisse démographique de près de 5 000 élèves à la rentrée 2001, de l'attribution de 15 équivalents-temps plein, incluant le coût des réformes pédagogiques et statutaires. Pour le premier degré, les mesures d'ajustement prises permettront d'améliorer le taux d'encadrement global. En particulier, on constate que celui de l'académie de Lille s'est amélioré passant de 5,29 postes pour cent élèves à la rentrée 2000 à 5,32 à la rentrée 2001 alors même que la perte démographique est estimée à 4 675 élèves. Les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, associés à la préparation de la rentrée scolaire selon leur niveau de responsabilité, déterminent alors l'affectation des moyens aux établissements et aux diverses structures scolaires d'appui à l'enseignement relevant de leurs compétences respectives. C'est en se référant à des données objectives et après consultation des instances de concertation que la situation de l'académie de Lille a été examinée par les autorités académiques.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66342

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5403

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 567